



Au sujet de l'évolution du Nouveau Journal

Je vous soumetts ces réflexions à propos de l'évolution du nouveau journal que vous évoquez dans votre "[courrier important](#)" accompagnant sa diffusion par courrier.

Pour y voir clair, et selon les trois pistes que vous avez évoquées, j'aborderai les quatre aspects:

1. le passage à une publication bimestrielle
2. la matière du journal constituée par les différentes contributions, sollicitées ou reçues
3. l'assemblage de ces contributions par le (les) éditorialiste(s) jusqu'au bon à éditer: un fichier pdf transmis à un imprimeur
4. l'impression du pdf en ?2000? exemplaires du journal et sa diffusion dans le pays de Fayence

Je les prends en commençant par le dernier

Point 4: Le journal est imprimé en Allemagne!!!! Vous mentionnez un surcoût de 500€ pour l'imprimer en local; avez vous consulté et obtenu des devis récents? Faire imprimer en Allemagne en envoyant le pdf par Internet est une délocalisation. La compétitivité de l'Allemagne est permise par la sous évaluation de l'euro pour l'Allemagne qui est de 15-20%. Et c'est pas très écolo! Mais pour ce point du coût - l'édition, pourquoi ne pas demander une subvention à la ComCom? N'est ce pas là un tabou du NJ à remettre en cause (*)?

L'indépendance du journal ne serait pas contrainte. Pour une publication locale de cet intérêt, avéré par le nombre d'adhérents et par la diffusion, il me paraît normal que la collectivité locale soutienne et s'associe à la démarche. C'est un bon usage des impôts locaux! L'autre ressource possible que vous envisagez, une subvention nationale du ministère de la culture, peut se cumuler à celle de la ComCom. Aide totale est limitée en montants et dans le temps: 200000€ maximum glissants sur 3 exercices. Voir les critères plus loin en point 3 note (**).

(*) Ce tabou est lié à l'histoire du Clos.... un journal d'opposition du temps où il était seulement de Montauroux. Mais les temps ont changé. Il n'y avait pas de ComCom de ce temps là. Je ne crois pas que la ComCom attendrait une soumission servile en contrepartie de sa subvention.

Point 3, c'est là tout le travail caché des éditorialistes (je veux dire en dehors des réunions du lundi); c'est un vrai travail en temps et en disponibilité. Cela ne peut se faire que par le dévouement de ces personnes et leur attachement viscéral au NJ. Et je sais que si on est en activité professionnelle c'est très prenant avec un "deadline" stressant. Remplacer ces personnes par un éditorialiste professionnel rémunéré grâce à une subvention, est ce possible et souhaitable, vu le mode de fonctionnement du NJ (*)? Versement d'un forfait négocié pour cela, **une fois la matière éditoriale obtenue ce qui reste l'essentiel** - fiscalité? Une subvention locale serait moins contraignante qu'une subvention nationale du point de vue fiscal, du suivi et des contrôles administratifs à fournir, ce qui représenterait un travail supplémentaire à fournir (**).

(*) Je ne sais s'il existe des gens sur le marché du travail qui vivent de ce genre d'activité

(**) Une subvention du ministère de la culture est soumise à la règle ["de minimis" késako?](#).

(***) **Les critères permettant d'apprécier l'éligibilité des médias et des structures (extrait du site du ministère de la culture) :**

Le décret définit un ensemble de critères permettant d'apprécier l'éligibilité des structures. Parmi eux, seront déterminantes la qualité du projet éditorial ainsi que sa pertinence territoriale, sociale et économique.

L'aide est attribuée en fonction de **l'offre éditoriale du média d'information sociale de proximité**, appréciée notamment à travers :

- son insertion dans un territoire et sa contribution à la mission de communication sociale de proximité,
- sa contribution à l'intégration et à la lutte contre les discriminations,
- sa dimension d'éducation aux médias et à la liberté d'expression,
- l'association des habitants au projet,
- sa capacité à favoriser les échanges entre les groupes sociaux et culturels et l'expression des différents courants socio-culturels,
- sa contribution au développement local et à la protection de l'environnement.

L'aide sera également attribuée en fonction des éléments suivants, liés à la **structure éditrice** :

- la diversification de ses ressources et sa capacité à développer un modèle économique soutenable dans la durée,
- les actions de formation professionnelle qu'elle mène en faveur de ses salariés ou de ses membres bénévoles et la consolidation des emplois en son sein, y compris des emplois de journalistes professionnels,
- sa participation à des actions collectives en matière de programmes et de formations, et notamment sa capacité à nouer des partenariats avec d'autres médias,
- les actions qu'elle mène à destination des jeunes et des populations vulnérables,

- l'emploi qui a été fait de l'aide reçue, le cas échéant, au titre du présent fonds l'année précédant la demande de soutien

[Et point important les subventions sont soumises à la règle "de minimis"](#). A la lecture de la règle "de minimis", je comprends qu'il peut y avoir subvention nationale et subvention de la ComCom; il faut que l'ensemble ne dépasse pas 200000€ sur 3 exercices annuels; et ce de manière glissante.

Point 2, c'est la base de fonctionnement du NJ; elle ne peut être changée. C'est le dévouement des personnes membres actifs de l'association venant aux réunions du lundi qui font le NJ en sollicitant et recevant les contributions. Mais le NJ de janvier a 49 pages et 39 articles ... c'est beaucoup! Trop! Alors moins d'articles mais plus souvent? c'est la question du point 1!

Point 1: une publication bimestrielle? La subvention locale Nationale (et/ou ComCom) permettrait de couvrir les frais d'impression et de diffusion et le forfait de l'éditorialiste augmentés mathématiquement d'un tiers.... Mais le travail les lundi serait plus contraignant pour les membres actifs... quand je vois la difficulté d'obtenir du contenu dans les temps! C'est d'un changement profond qu'il s'agit. Il faudrait donc limiter strictement le contenu en pages et en nombre d'articles pour que le travail des lundis soit gérable. Cela dit, comme j'ai eu l'occasion de le dire précédemment, il y a des outils informatiques performants qui permettent de faire plus efficacement le travail de composition. Il faut choisir les plus adaptés. J'ai déjà proposé un blog, car c'est le moyen d'avoir des rubriques et de retrouver les articles. Le NJ aurait un impact beaucoup plus important s'il était plus lisible; le format A3, les petits caractères, l'alternance des couleurs sur le même texte, le graphisme, les images drôles etc... tout cela fait un journal papier dont l'impression coûte cher et que les lecteurs ont du mal à lire. Cela a été dit. Le site web, par les archives, est un simple accès à des fichiers pdf; il est impossible d'y retrouver quelque chose par mots clés ou par rubriques. C'est bien dommage car il y a tant d'articles intéressants.

En conclusion: ce ["courrier important"](#) me semble refléter des difficultés croissantes du NJ suite aux choix qui ont été faits par les membres du bureau, d'accroître leur audience au vu du succès relatif du journal, avéré par les contributions qui y sont apportées. Il est dit que la distribution dans les boîtes à lettres a dû être abandonnée cause du coût. Seuls les exemplaires des membres à jour de leur cotisation sont envoyés par la poste. Résultat il y a de multiples liasses de 25 qui restent au local, qu'on distribue peu à peu, et tardivement, dans les commerces; lorsque j'en mets, les exemplaires disparaissent rapidement. Mais est-on sûrs de toucher tout le monde? Une distribution postale serait effectivement préférable. Là aussi, la subvention locale se justifie.

PJ:

- [Courrier important](#)
- [Ministère de la culture presse de proximité](#)
- [Formulaire pour demande de subvention](#)
- [Règle de minimis appliquée aux subventions](#)
- [Archives du NJ](#)

36 éditions trimestrielles automne 2008 - automne 2017 et 24 lettres trimestrielles de Montauroux juillet 2001 - juin 2007